L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 30 JUIN 1848.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No 83, rue de Chartres, et No. 13, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 30 JUIN 1848.

CANDIDATS WHIGS.
POUR PRESIDENT
ZACHARY TAYLOR,
DE LA LOUISIANE.
POUR VICE PRESIDENT
MILLARD FILLMORE,
DE NEW-YORK.

Ticket Electoral

POUR LE DISTRICT DE	JACQUES TOUTANT.
POUR LE DISTRICT DE	J. P. BENJAMIN.
POUR LE DISTRICT DE	C. C. NICHOLAS.
POUR LE DISTRICT DE	J. ADAMS, Jr.
POUR LE DISTRICT DE	JOHN MOORE.
POUR LE DISTRICT DE	JAS. G. CAMPBELL.

LE GENERAL CASS DANS L'OHIO.

Il faudra que le général Cass soit bien habile pour éviter des mille pièges que lui tendront les hommes de son propre parti. Son audacieux sang-froid vient de le sauver d'une des positions les plus critiques où un candidat de la trempe de l'ex-sénateur du Michigan puisse se trouver place.

On sait que dans l'Ohio, deux grandes questions préoccupent exclusivement les démocrates, celle de l'esclavage et celle des améliorations intérieures. Ils voteront difficilement pour un homme qui aura largement sur la première de ces questions, dans le but de se concilier les sympathies du Sud, et qui ne se sera pas prononcé franchement en faveur de la seconde.

Or, il y a quelques jours, M. Cass, qui continue sa tournée électorale, traversa les montagnes et fit son apparition dans le *Buckeye State*. C'était le 15 de ce mois; il mit pied à terre à Cleveland. Les démocrates s'amassèrent immédiatement sous les fenêtres de son hôtel, et le candidat locofoco se présenta sur le balcon, accompagné du juge Wood, qui prit ainsi la parole :

" Concitoyens, j'ai le plaisir de vous présenter le général Lewis Cass, du Michigan, candidat au poste le plus élevé que le peuple puisse conférer. Puis, se tournant vers M. Cass, il continua : Monsieur, je suis chargé par mes concitoyens de vous offrir l'hospitalité de cette ville, et de vous assurer que votre nomination a été accueillie dans l'Ohio avec enthousiasme.

Mais permettez-moi, monsieur, de vous faire remarquer le reproche que vous adressent mes adversaires. Ils disent que vous *êtes opposé à l'amélioration des rivières et des ports de l'Ouest*. Nous avons toujours regardé que le général Lewis Cass, en sa qualité d'homme de l'Ouest, était identifié avec nos intérêts, et ne pouvait pas s'opposer à des améliorations dont l'Ouest a un si grand besoin.

" Je dois aussi appeler votre attention sur un autre fait : je fais allusion à l'esclavage. On dit, monsieur, que, pour assurer votre avènement à la présidence, vous seriez disposé à exercer votre influence pour étendre et perpétuer l'esclavage.

" Le peuple ici réuni écoutera avec plaisir les explications qu'il vous plaira de lui donner. Encore une fois, monsieur, je vous offre l'hospitalité de la ville."

C'était un discours perfide, mais il était dit que le général Cass, vieillit dans la diplomatie ne serait pas moins habile que son excellent ami le juge Wood. On voulait lui extorquer une déclaration de principes, ce qui était loin de convenir à un candidat caméléon, tour-à-tour partisan et ennemi du proviso-Wilmot. Il y avait encore cette redoutable question des améliorations intérieures qu'il lui fallait contourner. Il prit la parole, et s'exprima presque à la hauteur de MARTIN VAN BUREN.

" Monsieur, dit-il, en s'adressant au juge Wood, *le bruit et la confusion qui règnent dans cette ass mblée m'empêcheront de me faire entendre sur les importantes questions que vous avez exposées*. Oh ! Talleyrand, ! Je dois donc me borner à vous remercier du bon vieillard accueil que vous avez fait au représentant indigne (oh ! modestie !) du grand parti démocratie.

Et passant ensuite aux souvenirs de jeunesse qu'il paraît plaire fort de mieux, il ajouta : " Cependant, il y a cinquante ans, lorsqu'âge de dix-sept ans j'arrivais dans le territoire du Nord-Ouest, qui ne comptait alors que 20,000 habitants et qui renferme aujourd'hui une population de vingt millions d'âmes, il était parfaitement inutile de penser que je pusse un jour occuper la haute position où vous me voyez. Mais j'espère que vous avez compris, avec votre adresse à vous deviner les pensées, ici et à l'étranger, ne sont pas des questions subalternes, tout ce que je pourrais dire en ce moment n'y ajouterait rien.

Encore une fois, je vous remercie de l'accueil que j'ai reçu parmi vous."

Voilà, n'est-ce pas, de la franchise et de la sincérité politiques. Le général Cass n'ose se prononcer sur la question l'esclavage : mais le concevoir, il veut que le Nord et le Sud, mais cela ne fait pas l'affaire du peuple, et les habitants de Cleveland n'ont du être que médiocrement satisfaits de la harangue de leur candidat. La question des améliorations intérieures le concernait aussi : il a trouvé moyen de se taire en se plaignant du *bruit et de la confusion* qui règnent dans l'assemblée. C'est peut-être de l'habileté—mais ce n'est pas de la franchise—mais c'est parlaitement payé.—Il est pu faire entendre ses excuses au milieu du bruit, et il est pu de même faire connaître ses opinions, s'il avait juge convenable d'en donner.

Nous voudrions que l'interrogeât sur l'esclavage. Il n'honorerait certainement pas d'une réponse ceux qui soutiennent aujourd'hui sans orthodoxie avec un zèle si imprudent. Mais s'aventurera-t-il dans le Sud ? Il ne l'osera jamais.

Quoiqu'il en soit, nous nous trompons fort ou son discours de Cleveland produira un désastreux effet dans tout l'Ohio. Le peuple n'est pas habitué à ces retenues de la part d'un candidat qui a accepté un programme. Il est inutile de ruser avec les électeurs ; ils ont trop de sens pour se laisser égarer.

Le Courrier continue à *relaire* le peuple. Il remet comme un lampion dans le ciel ténébreux de la Louisiane. Jugeant cependant que deux lampions projettent plus de lumière qu'un seul, il n'est adjoint un planteur qui a brillé hier sur d'un vil éclat dans ses colonnes. Ce planteur nous annonce qu'il possède des esclaves, nous l'en félicitons sincèrement. Il ajoute qu'il va se mettre à l'œuvre, *dans sa sphère d'action*, pour prouver aux habitans de Jefferson que M. Fillmore est abolitionniste. Quelle rage d'*éclairer le peuple* ! Il paraît, pauvre peuple, que l'on te suppose bien ignorant. Chaque paroisse aura bientôt ses lampions, et la lumière sera universelle. Eh bien ! nous n'en persistons pas moins à croire au bon sens des électeurs et à laisser à d'autres le rôle de soleil plus ou moins terne.

DÉFAITS.—En 1811, M. Fillmore vota au Congrès pour la réception des pétitions abolitionnistes. Les journaux démocrates lui en font un crime, bien que les représentans du Sud, soutenant largement les libertés publiques, respectent tous les droits, et entre autres celui de pétition, aient voté dans le même sens que M. Fillmore. Plus tard, en 1815, un Congrès *démocratique* rejeta le 21e règlement qui défendait de recevoir les pétitions abolitionnistes, en d'autres termes la majorité démocratique décréta que les pétitions abolitionnistes seraient désormais reçues. Le vote de M. Fillmore, en 1811, a donc reçu en 1845, la solennelle sanction d'un Congrès démocrate. Qu'en pensez-vous, journalistes locofocos qui osez flétrir la conduite de notre candidat à la vice-présidence. Il est dit que toutes les pierres que vous lancez contre nous retomberont sur vos têtes !

LOUQUE D'UN SOUDARD OBSÈNE.—M. Fillmore est abolitionniste ! s'écrient en chœur plusieurs feuilles démocratiques. Pourquoi demande le peuple. Parce que M. Fillmore a dit au Congrès. *Je proteste avec la plus entière énergie, maintenant et à jamais, contre toute intervention d'intervenir dans les droits de propriété des Etats du Sud.*

Comprenez donc, bon peuple, que ce langage est celui d'un abolitionniste !

VERA-CRUZ. — Le vapeur *Massachusetts*, parti le 22 de Vera-Cruz, est arrivé hier dans notre port. Il a transporté à la Nouvelle-Orléans un grand nombre de volontaires. L'état-major de Vera-Cruz est très satisfaisant, [illegible]

HUMANITÉ DU GÉNÉRAL TAYLOR.—On a beaucoup parlé de l'humanité du général Taylor. En voici un nouvel exemple. Il y a quelques jours, plusieurs de ses amis parlaient de la gloire qu'il s'était acquise dans son immortelle campagne du Rio-Grande. Hélas ! messieurs, dit le vieux soldat avec un soupir et une larme, que je serais heureux de sacrifier ce que vous avez la bonté d'appeler ma gloire, pour rappeler à la vie les braves que j'ai vus tomber à mes côtés. Et trouble par ces cruels souvenirs, il s'éloigna un instant de ses amis pour leur cacher son émotion.

L'EMPRUNT.—Nous avons déjà dit que samedi, le 17 courant, à 3 heures, le sous-secrétaire du trésor a décacheté, en séance publique, les propositions relatives à l'emprunt de 16 millions de dollars, voté par le Congrès au mois de juin-vier dernier. L'ensemble des sommes soumissionnées s'élevait à plus de 30 millions, et toutes les offres étaient au-dessus du pair. Le maison Baring, de Londres, avait, à elle seule, par l'entremise de MM. Corcoran et Rigge, soumissionné pour la totalité de l'emprunt, avec une prime de 3,02 pour cent, et c'est à ce taux qu'a eu lieu la masse de l'adjudication; quelques offres particulières, s'élevant à peine à une somme de 2 millions, avaient été faites à des primes plus fortes, allant jusqu'à 4,05 pour cent. L'opération assure donc au Trésor fédéral un bénéfice net et immédiat de 500,000 dollars.

HOTEL NIXON A BILOXI.—Nous voici en pleine saison de villégiature. Les touristes qui se réfugient chaque été sur les bords du lac, et qui vont chercher l'ombre et la fraîcheur que leur refuse la Nouvelle-Orléans, ne manqueront pas de remarquer les nombreux agrémens qu'offre aux voyageurs l'hôtel Nixon, à Biloxi. La propriétaire de cette charmante retraite y a introduit de notables améliorations. Une aile où sont échelonnées cinquante chambres de garçon a été ajoutée au bâtiment principal. Un nouveau wharf où arrêteront les steamers, a été construit ainsi qu'un grand nombre de ces petites maisons connues sous le nom de cabinets. Bonnes, bilards, voitures, chevaux, l'hôtel Nixon réunit toutes les conditions de confort, et nous défions bien le touriste le plus exigeant et le plus mauvais de pouvoir en trouver à y envoyer.

CONGRÈS.

SÉNAT.—*21 juin.*—M. Niles, du comité des pauvres et des routes de la malle, rapporte un bill établissant un tarif postal uniforme, etc.

Sur motion de M. Hannegan, le Sénat siége à huis-clos, puis s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS. — M. Bedinger présente un rapport de la minorité du comité des dépenses publiques.

M. Strohm parle pendant une heure contre le rapport.

La Chambre se constitue en comité général et délibère sur le bill des allocations civiles. M. Hilliard parle en faveur des allocations inscrites dans le bill. Puis le comité se dissout.

La Chambre s'occupe ensuite du bill des allocations pour la marine, et réduit l'allocation de dix millions à sept millions cinq cent mille piastres.

VIRGINIE.—Les journaux de la Virginie nous apportent d'excellentes nouvelles de cet Etat. Nous apprenons, dit le *Richmond Whig*, que la nomination du général Taylor a produit un merveilleux effet parmi nos adversaires. Le plupart disent qu'ils ne voteront pas contre le vieux héros qui a gagné les batailles de la République et qu'ils resteront chez eux le jour de l'élection. D'autres désirent encore. Plusieurs jurent qu'ils voteront en tout état de cause pour le brave soldat de Buena-Vista.

NEW-YORK.— Le comité central whig de New-York a résolu le 19 de ce mois de convoquer les whigs de la ville pour le 27. Le meeting a pour but de ratifier les nominations de Taylor et Fillmore. Le comité a adopté à l'unanimité des résolutions déclarant qu'il soutiendra cordialement le ticket whig. Les symptômes de mécontentement dont on faisait grand bruit tendent donc chaque jour à disparaître.

RIO JANEIRO.—Un navire arrivé à Savannah y a apporté des journaux de Rio Janeiro qui va jusqu'au 18 de mai. Ils annoncent que le commerce est entièrement paralysé dans la capitale du Brésil. Les nouvelles de France ont diminué encore considérablement les transactions sur les différens marchés.

Un habitant de cette ville ayant eu l'obligeance de nous communiquer une lettre renfermant des détails intéressans sur l'insurrection qui a éclaté à la Martinique le 22 mai dernier, nous nous empressons de les donner à nos lecteurs.

ST PIERRE, MARTINIQUE, le 26 mai 1848. .

Chers Frères—Nous sommes arrivés à notre dernier malheur ! . . . . . Le 22 de ce mois une insurrection générale a éclaté dans St-Pierre. Avant ce jour nous étions en butte aux menaces et aux humiliations de tous genres que nous supportions avec un stoïcisme remarquable ; mais le gouvernement lui n'était pas entré satisfait de notre modération, il leur fallait plus que cela : c'était du sang qu'ils voulaient, ils s'en sont gorgés. Le 22 au soir le feu s'est déclaré dans une maison de la Constitution, Hurtaud et Nouvelle-Cie, occupant trois belles maisons appartenant aux personnes suivantes ont été incendiées, celle de Simon ; Mlle Carreau ; Mme veuve Johan ; Mlle de Loyse ; MM. Montgat et Cerdy hommes de couleurs, ainsi que plusieurs autres.

Plusieurs personnes ont été brûlées dans la maison de Simon, savoir : notre pauvre belle-sœur A. et ses deux enfans, sa servante et la petite fille (la fille qu'elle avait à son service)—Desabaye père ; Desabaye fils, sa femme et ses six enfans. Toute la famille Olivier Lemeur, composée de six grandes personnes, un femme enceinte, et un fils de premier lit d'Olivier. Olivier s'est échappé mais comme il a été blessé, il est dans ce moment à l'hôpital. On ne connait pas au juste le nombre total des victimes ; mais notre frère G. qui s'est mis en contact avec plusieurs personnes qui ont été témoins oculaires, nous a assuré qu'il y a eu environ cent quarante d'individus morts, que l'on n'a pu reconnaître !

Le curé du Prêcheur, n'existe plus ! beaucoup sont morts asphyxiés ! . . . . M. D. est mort, F. S. frères, et d'O. sont prêts mourir.

Nous avons été surpris et n'avons reçu aucun secours de la troupe de ligne qu'on n'a pas voulu laisser agir ! . . . . . .

Prêt à périr mon-même, ayant été arrêté par plus de vingt de ces misérables révoltés je ne dois mon salut qu'à deux d'entre eux qui, m'ayant reconnu ont facilité ma fuite. Pour le monde en sur le qui-vive ; nous ne vivons pas, point de garde pour nous défendre ; nous ne sommes pas peu tranquilles que depuis que le gouverneur Rouhalon, leur a accordé le leur liberté. Nous sommes obligés, comme citoyens, (*pelle mêle*) de faire des patrouilles pour garantir nos familles, etc. etc. etc.

Chronique Locale.

VISITE AU GENERAL BUTLER.—Nous aurions dû annoncer hier que le maire et les trois recorders de la Nouvelle-Orléans s'étaient transportés mardi à Baton-Rouge pour présenter leurs respects au général Butler. Ils ont félicité ce brave officier sur son heureux retour aux Etats-Unis.

1ère COUR DE DISTRICT. — Antonio Neido, accusé d'assaut et batterie avec intention de tuer, a été mis hier en jugement et trouvé coupable. William Henry Jackson a été ensuite trouvé coupable de vol. Fanny Smith qui s'était déclarée coupable de l'accusation d'assaut et batterie portée contre elle, a été condamnée à payer une amende de $25 et les frais.

5me COUR DE DISTRICT.—*Habeas corpus* — Une affaire assez importante s'est plaidée hier devant le juge Buchanan. Lundi dernier, Philip Wiederh a enlevé de vive force, et contre-tement au désiret de cette cour, rendu le 29 mai dernier, un enfant dont la garde avait été confiée à sa femme. Celle-ci ayant fait une demande en habeas corpus pour la remise de son enfant, la cour a maintenu la motion, et a condamné Philip Wiederth pour mépris de cour à 24 heures d'emprisonnement.

RECORDER BALDWIN. — William H. Lyons comparaissait hier matin devant le recorder Baldwin pour s'être porté à des voies de fait sur la personne d'un nommé Thomas McCormick. Il a été envoyé à la 1re Cour du District.

—John McGary et sa femme ont été envoyés également à la 1re Cour de District, pour répondre à une accusation de vol portée contre eux par George Grier, homme de couleur libre.

RIXE—Mercredi au soir, M. Shuddeck a été gravement assailli sur le chemin du bayou par le nommé John Lyne. M. Cannows, syndic de cette partie de la ville, a arrêté l'agresseur et l'a conduit au poste de la 3me Municipalité. Le prévenu sera interrogé en main par le recorder Sexsenau.

ARRESTATIONS—La police de la Seconde Municipalité a opéré hier sur les arrestations suivantes;—Jacob Lambert et Joh Nosnzioch, prévenus d'avoir escroqué une somme de $300; Patrick Ryan, de vol; Charle Neau dit Thompson, pour avoir obtenu de l'argent en alléguant de faux motifs; et James McFee pour avoir reçelé une quantité de vieux fer. Ils comparaîtront tous ce matin devant le recorder Baldwin.

* ESQUETE.—Le coroner Spedden a présidé hier une enquête sur le corps d'un petit enfant nommé Thomas Kanary, âgé d'environ deux ans et demi. Il est mort subitement dans une maison située rue St. Thomas, seconde Municipalité. Verdict : Mort d'une éruption de la rougeole." La famille de cet enfant, supposant un empoisonnement, a appelé le coroner pour constater la cause de mort.

VOL AUDACIEUX.—Mercredi dernier, dans les heures ne sont introduits dans le domicile de Mlle Florence Verdin, rue Condé, entre Chartres et St-Philippe, et ont forcé son armoire au moyen d'une fausse clé, ils y prirent en une centenant environ $800. Des esclaves demeurant dans la cour sont soupçonnés d'avoir commis le vol. La police est instruite.

RECORDER GÉNOIS.—Joseph Catalogne a déclaré hier matin au recorder Génois que mercredi au soir quelqu'un ayant pénétré dans son domicile, rue du Bayou, lui a enlevé une chaine. Le recorder Génois a lancé un mandat d'arrêt contre une personne que le plaignant lui a désignée.

VOL NOCTURNE.—L'officier Penn et deux autres officiers de police de la 1re Municipalité ont arrêté, pendant dernier dans les bois à l'extrémité de la rue St Pierre, la nègre William, appartenant à M. Bienvenu, ainsi que le nommé John Perry. Un paquet a été trouvé en leur possession; il renfermait des objets que l'on suppose avoir été volés à MM. Pierre Nodet et François Enos.

—Le nègre William, appartenant à M. Jones, a été également arrêté à la requête de M. Henry F. Werne qui l'a trouvé caché dans son domicile rue du Bayou, au coin de la rue Villeré. M. Werne croit que ce nègre est l'auteur de plusieurs vols qui ont été commis chez lui.

UN FOURTEUR.—M. Léon a été arrêté hier par la police de la 1re Municipalité à la requête de M. O. W. Heard, qui l'accuse d'avoir soustrait, dans l'Etat de l'Alabama, un canot et batterie avec intention de tuer, sur la personne de M. George A. Cleveland. Le prévenu s'était enfui de cet Etat. Il sera livré aux autorités de l'Alabama.

LA PRESSE PARISIENNE.—Nous continuerons de temps en temps de mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques-uns des articles d'élite que nous trouvons dans les journaux de Paris. Ils serviront à faire apprécier plus sûrement les faits et les événemens qui s'accomplissent aujourd'hui en Europe. Voici un Premier-Paris de M. de Girardin qui renferme de grandes vérités et des reproches qui sont peut-être fondés. On sait que le rédacteur en chef de la *Presse* fut de l'opposition au point de vue républicain.

Les illusions dangereuses.

"Eveillez aveuglement que celui qui place l'avenir de la France dans le chiffre et le vote d'une majorité ! Quand la majorité aura proclamé la République, fût-ce à l'unanimité, qu'aura-t-elle changé à ce qui est ? Il n'y vous nous pas la République ! Ne soubaitons-nous pas de la conserver ! Un pays en danger ne se sauve pas par des votes, il se sauve par des idées ; il ne se sauve pas par une assemblée, il se sauve par un homme. Réunir une majorité pour avoir des idées, c'est mettre la charrue avant les bœufs des maçons et la truelle dans les mains de l'architecte.

"On croit tenir gagnée la cause, on en perd. Perdre le temps, c'est nous perdre."

C'est en ces termes que nous nous exprimions le 25 mars dernier, lorsque de toutes parts nous entendions dire autour de nous :

"Le gouvernement n'est encore que provisoire : il est faible, l'avertir, c'est l'affaiblir; l'attaquer, c'est risquer de le renverser. Attendez que l'Assemblée nationale soit réunie, et vous verrez alors l'ordre s'affermir, le crédit se ranimer, la consommation reprendre son cours, et le travail son cours !

"En vain répondions-nous :

"Tout provisoire que soit un gouvernement provisoire et un gouvernement définitif est une distinction arbitraire qui n'a pas même le mérite d'être subtile et spécieuse.

"Le gouvernement est, le gouvernement, le pouvoir est le pouvoir, sans considération de rôles, de son origine ou de sa durée n'ont par elles-mêmes aucune valeur. Ce sont des dénominations dont se parent les gens qui ne se donnent pas la peine de réfléchir.

"Si le propre d'un gouvernement provisoire est d'être *limité* dans sa durée, cet inconvénient est simplement racheté par l'avantage d'être *illimité* dans son exercice.

"Un peut donc affirmer, sans crainte d'exagérer, qu'un gouvernement provisoire est plus fort qu'un gouvernement définitif.

"Est-il, par vaut-il pas mieux être limité dans la durée de son existence que dans l'étendue de son initiative ?

"..... Un mot de dictature, c'est plus qu'un accès de royauté constitutionnelle !

"Depuis trois mois, nous avons un temps précieux, deux mois de dictature incontestée et pacifique, tels que l'histoire du passé n'en offre pas de pareils, tels que l'histoire de l'avenir n'en verra pas qui leur soient jamais comparables : aujourd'hui qu'on n'a plus la ressource de dire : *Attendez l'Assemblée nationale !* que dit-on !

On dit : *Attendez la Constitution !*

Soit. Une Constitution n'est été délibérée, votée, promulguée, on a trouvé un autre motif d'attente, un autre prétexte d'ajournement, un autre élément de l'impuissance.

Ce que nous pensions et ce que nous disions en octobre et en février dernier, nous le pensons et nous le disons encore aujourd'hui, avec plus de force ; nous voyons que se betçaient les hommes et les choses, nous le pensons et nous le disons de la future Constitution.

Etranger aveuglement que celui qui fait dépendre d'un texte écrit, que, qu'il soit, l'avenir d'un pays !

Lorsque le peuple est pour crain de fait, qu'importe qu'on le proclame ; lorsque le peuple est souverain de fait, qu'importe qu'on le déclare ; lorsque le peuple est libre de fait, qu'importe qu'on le proclame ! Sûr est souverain de fait et de droit, quelle force lui donne, quelle force lui ôte une constitution qu'il est toujours le maître de détruire !

Un contrat a une force, il a deux parties et un juge ; mais, là où il n'y a pas de juge et où il n'y a qu'une partie toute puissante, quelle est la valeur intrinsèque d'une constitution ?

Ceux qui pensent qu'il n'y a pas de pouvoir sans unité croiront avoir remporté une victoire décisive s'ils réussissent à faire prévaloir l'idée de l'élection d'un président.

Illusion dangereuse ! Rien ne m'empêchera que le fauteuil de la présidence ait le même sort que le trône de la royauté.

Tout ce qui se persuadent qu'il n'y a de garantie contre l'anarchie que dans une tête qui se montrant en Consolation, Hurtaud et Nouvelle-Cie, occupant trois belles maisons appartenant aux personnes suivantes ont été incendiées, celle de Simon ; Mlle Carreau ; Mme veuve Johan ; Mlle de Loyse ; MM. Montgat et Cerdy hommes de couleurs, ainsi que plusieurs autres.

Plusieurs personnes ont été brûlées dans la maison de Simon, savoir : notre pauvre belle-sœur A. et ses deux enfans, sa servante et la petite fille (la fille qu'elle avait à son service)—Desabaye père ; Desabaye fils, sa femme et ses six enfans. Toute la famille Olivier Lemeur, composée de six grandes personnes, un femme enceinte, et un fils de premier lit d'Olivier. Olivier s'est échappé mais comme il a été blessé, il est dans ce moment à l'hôpital. On ne connait pas au juste le nombre total des victimes ; mais notre frère G. qui s'est mis en contact avec plusieurs personnes qui ont été témoins oculaires, nous a assuré qu'il y a eu environ cent quarante d'individus morts, que l'on n'a pu reconnaître !

Le curé du Prêcheur, n'existe plus ! beaucoup sont morts asphyxiés ! . . . . M. D. est mort, F. S. frères, et d'O. sont prêts mourir.

Nous avons été surpris et n'avons reçu aucun secours de la troupe de ligne qu'on n'a pas voulu laisser agir ! . . . . . .

Prêt à périr mon-même, ayant été arrêté par plus de vingt de ces misérables révoltés je ne dois mon salut qu'à deux d'entre eux qui, m'ayant reconnu ont facilité ma fuite. Pour le monde en sur le qui-vive ; nous ne vivons pas, point de garde pour nous défendre ; nous ne sommes pas peu tranquilles que depuis que le gouverneur Rouhalon, leur a accordé le leur liberté. Nous sommes obligés, comme citoyens, (*pelle mêle*) de faire des patrouilles pour garantir nos familles, etc. etc. etc.

Chronique Locale.

VISITE AU GENERAL BUTLER—Nous aurions dû annoncer hier que le maire et les trois recorders de la Nouvelle-Orléans s'étaient transportés mardi à Baton-Rouge pour présenter leurs respects au général Butler. Ils ont félicité ce brave officier sur son heureux retour aux Etats-Unis.

1ère COUR DE DISTRICT. — Antonio Neido, accusé d'assaut et batterie avec intention de tuer, a été mis hier en jugement et trouvé coupable. William Henry Jackson a été ensuite trouvé coupable de vol. Fanny Smith qui s'était déclarée coupable de l'accusation d'assaut et batterie portée contre elle, a été condamnée à payer une amende de $25 et les frais.

5me COUR DE DISTRICT.—*Habeas corpus* — Une affaire assez importante s'est plaidée hier devant le juge Buchanan. Lundi dernier, Philip Wiederh a enlevé de vive force, et contrairement au désiret de cette cour, rendu le 29 mai dernier, un enfant dont la garde avait été confiée à sa femme. Celle-ci ayant fait une demande en habeas corpus pour la remise de son enfant, la cour a maintenu la motion, et a condamné Philip Wiederth pour mépris de cour à 24 heures d'emprisonnement.

RECORDER BALDWIN. — William H. Lyons comparaissait hier matin devant le recorder Baldwin pour s'être porté à des voies de fait sur la personne d'un nommé Thomas McCormick. Il a été envoyé à la 1re Cour du District.

—John McGary et sa femme ont été envoyés également à la 1re Cour de District, pour répondre à une accusation de vol portée contre eux par George Grier, homme de couleur libre.

RIXE—Mercredi au soir, M. Shuddeck a été gravement assailli sur le chemin du bayou par le nommé John Lyne. M. Cannows, syndic de cette partie de la ville, a arrêté l'agresseur et l'a conduit au poste de la 3me Municipalité. Le prévenu sera interrogé en main par le recorder Sexsenau.

ARRESTATIONS—La police de la Seconde Municipalité a opéré hier sur les arrestations suivantes;—Jacob Lambert et Joh Nosnzioch, prévenus d'avoir escroqué une somme de $300; Patrick Ryan, de vol; Charle Neau dit Thompson, pour avoir obtenu de l'argent en alléguant de faux motifs; et James McFee pour avoir reçelé une quantité de vieux fer. Ils comparaîtront tous ce matin devant le recorder Baldwin.

* ESQUETE.—Le coroner Spedden a présidé hier une enquête sur le corps d'un petit enfant nommé Thomas Kanary, âgé d'environ deux ans et demi. Il est mort subitement dans une maison située rue St. Thomas, seconde Municipalité. Verdict : Mort d'une éruption de la rougeole." La famille de cet enfant, supposant un empoisonnement, a appelé le coroner pour constater la cause de mort.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No 1.

Séance extraordinaire du lundi 26 juin 1848.

Le Conseil s'est réuni ce jour, sur une convocation du maire.

Les membres présents furent : l'honorable J. Génois, recorder et président; MM. les aldermen Bernas, Barthe, Duplessis, Dupré, Fabre, Gordain, Lilly, McNeil et Wiltz, 9.—Absents : MM. Basque, Duncan, Gluck, Hagan, Lanata et D'Orsi, 6.—M. Gurlie est absent par congé, 1.

Sur motion de M. Fabre, le Conseil se dispense d'entendre la lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Le message suivant transmis par le maire a été lu :

Mairie de la Nlle-Orléans, 26 juin 1848.

A M. le Président et à MM. les Membres du Conseil de la Municipalité No Un.

Messieurs,—Je vous ai fait connaître par ce soir deux transmettant deux lettres, l'une de M. Robert Preaux, avocat de cette Municipalité, m'informant que dans l'affaire de Bell et Gouly vs la Municipalité No Un, la Cour de la cinquième Cour de District a rendu un jugement contre la Municipalité, veuillez vous en occuper et décider s'il doit être fait appel de ce jugement, et une de MM. Collière et Bourghes.

Je suis très respectueusement,

Messieurs, votre obéissant serviteur,

A. D. CROSSMAN, Maire.

Après avoir entendu la lecture de la lettre de M. R. Preaux, sur motion de M. Barthe, ce passage de la lettre du maire, et celle de M. Preaux, sont refusées au comité judiciaire avec pouvoir d'agir.

La lecture est faite de la lettre de M. Chitaire et Bourghes, demandant à être payés pour la fourniture des canaux Girod et Claiborne. Cette lettre est renvoyée au comité des améliorations.

Après disposé des règles, M. Wiltz présente une lettre de M. Wm Du Buys, demandant un congé d'un mois, et présente la résolution suivante, laquelle sur motion a après disposé des règles, est adoptée.

"Résolu que le Conseil de la Municipalité No Un, accorde à M. Wm De Buys, trésorier du département de la police, un congé d'un mois, à partir de du jour de son départ.

Après disposé des règles, M. Barthe présente une lettre de M. Bruneau, en sollicitant la place formé pour les mêmes. Sur motion de M. McNeil, cette lettre est référée au comité de finances.

M. Bruneau et O'Neal présentent leur sage.

A la demande de M. McNeil, le Conseil a lecture des lettres et pétitions qui lui sont adressées.

La lure est faite d'une lettre de M. Beudet, recommandant $417 50, dus pour services faits dans l'Assemblée nationale, cette lettre est référée au comité de finances.

Lecture est faite d'une pétition de M. B. Bausch et autres citoyens de la 3me Municipalité, demandant l'établissement d'un corps de police, pour la 3me Municipalité, cette pétition est référée au comité de police avec instructions de faire un rapport.

Lecture est faite d'une pétition de M. C. Commeraud et autres, demandant la permission de vendre des cotrechoux au marché aux légumes.

Lecture est faite d'une lettre de M. A. Grignon demandant des secours.

Sur motion de M. Wiltz, le Conseil refuse cette lettre au comité de charité.

Lecture est faite d'une lettre de M. Brulard au sujet de la rente à cette qu'il doit sur un terrain situé rue Conti. Sur motion de M. Wiltz, cette lettre est référée au comité judiciaire avec pouvoir d'agir.

Lecture est faite d'une pétition de M. N. H. Hackett priant le Conseil de lui rembourser une somme de $44 19 payée par erreur pour son compte (Hen 7).

Sur motion de M. McNeil le Conseil refuse cette pétition au comité de charité.

Lecture est faite d'une lettre de M. A. Ferrari au sujet du rétablissement des rues. Sur motion de M. McNeil cette lettre est de renvoyée sur le bureau sujet à l'appel du Conseil.

Lecture est faite d'une pétition de M. A. Bee pour la construction d'un trottoir en briques à la rue Esplanade. Sur motion de M. Barthe, le Conseil refuse cette pétition au comité de police avec instruction de s'occuper de la remise de fonds, de manière à permettre à la Municipalité No Un, la construction de ce trottoir.